|  |
| --- |
| *ANNEXE IV* |
| **Modèle d’informations périodiques pour les produits financiers visés à l’article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l’article 6, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852** |
| **Dénomination du produit :** Gestion de portefeuille – Growth income | **Identifiant d’entité juridique :**5493008ZMHKHMTIEX919 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

|  |
| --- |
| **Ce produit financier avait-il un objectif d’investissement durable ?**  |
| **Oui** | **Non** |
| Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** \_\_\_% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UEdans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environemental au titre de la taxinomie de l’UE | Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu’il n’ait pas eu d’objectif d’investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d’investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE ayant un objectif social  |
| Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** \_\_\_%  | Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n’a pas réalisé d’investissements durables** **X** |

 |

|  |
| --- |
|  |
| Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. |
|  |
| La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d’**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie. |

|  |
| --- |
|  |
| Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes. |

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

La Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income[[1]](#footnote-1), et plus précisément le portefeuille equity de la Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income, s’était engagé à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant qu'il ne s'engageait ni à réaliser des investissements durables au sens du Règlement (UE) 2019/2088 (le « SFDR ») ni à investir dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement Taxonomie (UE) 2020/852.

La Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income a ainsi fait la promotion des caractéristiques environnementales liées à :

* La transition vers l’énergie propre & la suppression progressive des combustibles fossiles

La Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income a fait la promotion les caractéristiques sociales suivantes :

- Standards éthiques : Par ses choix d’investissement, et l’analyse des émetteurs potentiellement éligibles à la stratégie, la Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income souhaite pouvoir contribuer à l'établissement de normes élevées par rapport au traitement des employés sur le lieu de travail. Ces normes concernent non seulement les conditions de sécurité et les risques pour la santé sur le lieu de travail, mais également la prévention de l'exploitation des travailleurs et le droit d'adhérer à des syndicats. Les normes concernent également d'autres aspects ESG tels qu'une gouvernance d'entreprise solide et la prévention des pots-de-vin et de la corruption, conformément notamment aux principes de l'UNGC et les directives de l'OCDE pour garantir les normes éthiques.

* Un monde plus sûr : La Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income souhaite contribuer à un monde plus sûr en refusant d'investir dans des entités actives dans la construction d'armes et les armes. Une attention particulière est accordée aux armes non conventionnelles et aux armes nucléaires car ces sous-catégories ont un facteur de létalité et de destruction élevé qui ne peut en aucun cas être justifié.

Aucun indice de durabilité spécifique n'a été désigné comme référence dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales/sociales.

Les caractéristiques sociales et environnementales promues par la Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income ont été atteintes et respectées en suivant la politique ESG. Cette politique ESG est mise en œuvre dans le processus d'investissement de la stratégie de la Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income à travers les piliers suivants : 1) Exclusion et évitement, 2) Intégration ESG et 3) Best-in-class.

***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

La recherche interne sur l'exposition à des activités non durables sur le plan des exclusions donne les résultats suivants (plus précisément par rapport au portefeuille equity de la Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income):

|  |  |
| --- | --- |
| **Critère** | **Conformité** |
| Revenus d’armes controversées Tout lien > 0% | 100% |
| Revenus d’armes nucléaires Tout lien > 0% | 100% |
| Revenus d’armes conventionnelles Tout lien > 10% | 100% |
| Revenus d’armes à feu civiles et de munitions Tout lien > 10% | 100% |
| Revenus de tabac Production > 0% | 100% |
| Revenus de charbon thermique Production > 10% | 100% |
| Revenus d’huile de palme Production > 10% | 100% |
| Revenus de pesticides Production > 10% | 100% |
| Revenus de viande de baleine Tout lien > 10% | 100% |
| Revenus nucléaires Génération de pouvoir >25% | 100% |
| Revenus de divertissement pour adultes Production > 10% | 100% |
| Revenus de prêts abusifs Production > 10% | 100% |
| Revenus de fourrure Production > 10% | 100% |
| Revenus d’exploration pétrolière et gazière dans l’Arctique Production > 10% | 100% |
| Revenus de gaz et pétrole de schiste Production > 10% | 100% |
| Revenus de sables bitumineux Production > 10% | 100% |
| Conforme avec les UNGC | 100% |
| Pas de présence sur la liste d’exclusion du Fonds d'État norvégien | 100% |
| Exclusion des risques ESG basée sur les notations de risque de Sustainalytics ou la décision est motivée sur le site de Mercier Vanderlinden | 100% |

***…et par rapport aux périodes précédentes ?***

Aucun rapport n'a été rédigé pour les périodes précédentes. Une comparaison avec la période précédente sera disponible à partir du prochain rapport.

***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissement durables effectués y ont-ils contribué ?***

La Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income n’a pas d’objectif de durabilité.

|  |
| --- |
| Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l’homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. |

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n’ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d’investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce produit ne comprend pas d’investissements qualifiés de durables sous le Règlement européen.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Tous les investissements de la Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income (plus précisément le portefeuille equity de la Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income) sont testés pour leur conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, à la fois lors de leur inclusion dans le produit et périodiquement pendant la période d'investissement. De plus, l'implication dans les controverses et incidents ESG est étroitement surveillée.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme? Description détaillée:*

Tous les investissements en actions en lignes directes, qu'ils puissent ou non être considérés comme durables selon les définitions de la réglementation de l'Union européenne, sont conformes aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme.

*La taxinomie de l’UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l’UE et s’accompagne de critères spécifiques de l’Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs enverionnementaux ou sociaux.*

**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Indicateurs concernant les incidences négatives en matière d’environnement pour tous les investissements en actions en lignes directes :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Adverse Sustainable indicator** | **Metric** |  | **Impact (année n)** | **Impact (année n-1)** | **Explication** | **Actions prises et prévues** |
| Greenhouse gas emissions | PAI 4. exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles | part des investissements actifs dans le secteur des énergies fossiles | 5,05% | N/A | 1 position qui représente 5,05% du portefeuille a une exposition partielle à l'industrie des combustibles fossiles | Le fonds n'a qu'une exposition limitée aux combustibles fossiles et est en bonne voie pour atteindre les objectifs de 2035 |

Indicateurs concernant les incidences négatives dans le domaine des questions sociales, de gouvernance et qui ne causent pas de préjudice important, pour tous les investissements en actions en lignes directes :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Adverse Sustainable indicator** | **Metric** |  | **Impact (année n)** | **Impact (année n-1)** | **Explication** | **Actions prises et prévues** |
| social and employee matters | PAI 10. violations de l’UNGC et les directives de l’OCDE | part des investissements qui ont été impliquées dans des violations de l'UNGC et OECD | 0% | N/A | Les données de Sustainalytics indiquent que tous les investissements sont conformes | N/A |
| social and employee matters | PAI 11. manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité avec l'UNGC et les directives de l’OCDE | part des investissements qui manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité avec l'UNGC et les directives de l’OCDE | 0% | N/A | Les données de Sustainalytics indiquent que tous les investissements sont conformes | N/A |
| social and employee matters | PAI 14. exposition à des armes controversées | part des investissements actifs dans le secteur des armes controversées | 0% | N/A | Les données de Sustainalytics indiquent que tous les investissements sont conformes | N/A |

**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier[[2]](#footnote-2) ?**

|  |
| --- |
|  |
| La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d’investissements** du produit financier au cours de la période de référence. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Investissements les plus importants**  | **Secteur** | **% d’actifs** | **Pays** |
| ***Fairfax Financial***  | ***Secteur financier*** | ***3.16%*** | ***CA*** |
| ***Microsoft*** | ***Technologie de l’information*** | ***2.76%*** | ***EU*** |
| ***Alphabet*** | ***Technologie de l’information*** | ***2.24%*** | ***EU*** |
| ***Stellantis*** | ***Industriel*** | ***2.17%*** | ***PB*** |
| ***Merck*** | ***Soins de santé*** | ***2.11%*** | ***EU*** |
| ***BNP Paribas*** | ***Secteur financier*** | ***1.80%*** | ***FR*** |
| ***Berkshire*** | ***Secteur financier*** | ***1.67%*** | ***EU*** |
| ***Novartis*** | ***Soins de santé*** | ***1.61%*** | ***CH*** |
| ***NXP*** | ***Technologie de l’information*** | ***1.58%*** | ***EU*** |
| ***KKR*** | ***Secteur financier*** | ***1.57%*** | ***EU*** |
| ***J&J*** | ***Soins de santé*** | ***1.41%*** | ***EU*** |
| ***Goldman Sachs*** | ***Secteur financier*** | ***1.33%*** | ***EU*** |
| ***LVMH*** | ***Biens de consommation de base*** | ***1.24%*** | ***FR*** |
| ***Roche*** | ***Soins de santé*** | ***1.17%*** | ***CH*** |
| ***Prosus*** | ***Technologie de l’information*** | ***1.16%*** | ***PB*** |



**Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité ?**

La Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income n’a pas d’objectif de durabilité.

|  |
| --- |
|  |
| L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. |

***Quelle était l’allocation des actifs1 ?***

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

|  |
| --- |
| Pour être conforme à la taxinomie de l’UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l’électricité d’origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur de carbone di’ci la fin de 2035. En ce qui concerne l’**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchetsLes **activités habilitantes** permettent directement à d’autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d’un objectif environnemental.Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n’existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone. |

***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés1 ?***



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l’UE ?**

La Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income n’a pas d’objectif de durabilité.

* **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l’UE[[3]](#footnote-3)?**

Oui :

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

|  |
| --- |
| *Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d’investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l’UE. Étant donné qu’il n’existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l’alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l’alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l’alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.* |
|  |  |
| *\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines*  |

Non

**X**

|  |
| --- |
| Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage : * du **chiffre d’affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
* des **dépenses d’investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
* des **dépenses d’exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
 |

***Quelle était la proportion d’investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

La Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income n’a pas investi dans des activités transitoires et habilitantes.

***Comment le pourcentage d’investissements alignés sur la taxinomie de l’UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

Aucun rapport n'a été rédigé pour les périodes précédentes.

|  |
| --- |
| Le symbole répresente des investissements durables ayant un objectif environnmental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d’activité économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852. |

**Quelle était la proportion d’investissements durables ayant un objectif environnemental qui n’étaient pas alignés sur la taxinomie de l’UE?**

Non applicable

**Quelle était la proportion d’investissements durables sur le plan social?**

Non applicable

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s’appliquaient-elles à eux?**

Les investissements inclus dans « autres » comprennent les soldes de cash. Aucune garantie minimale écologique ou sociale n'a été créée pour cette catégorie.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Les mesures suivantes ont été prises pour respecter les caractéristiques écologiques et sociales du portefeuille equity de la Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth income:

* Exclusion des risques ESG basée sur les notations de risque de Sustainalytics.
* Exclusion d'entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds d'État norvégien (<https://www.nbim.no/en/the-fund/responsible-investment/exclusion-of-companies/>).
* Exclusion des entreprises qui ont une exposition matérielle à une large sélection d'activités que le gestionnaire considère comme non durables (par exemple, armes, pesticides, …). Pour certaines activités (par exemple, la production de tabac), il existe une tolérance zéro.
* Un système best-in class est appliqué, garantissant que les entreprises qui obtiennent un score relativement bon en termes d'ESG au sein de leur secteur se voient allouer davantage de fonds.
* Un processus d’engagement a été entrepris avec certaines sociétés.
* Un audit indépendant semestriel des éléments ci-dessus a été introduit.

|  |
| --- |
|  |
| Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu’il promeut. |

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de référence?**

Aucun indice de référence n’a été repris.

1. La mise en œuvre effective du profil de risque Growth income du client concerné peut s'écarter du portefeuille standard pour ce profil de risque. [↑](#footnote-ref-1)
2. Informations par rapport au portefeuille equity de la Gestion de portefeuille par rapport au profil de risque Growth Income. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative à un objectif de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission. [↑](#footnote-ref-3)